

Maison Kinder - Contrat

Nom Complet de l'Enfant: _____

Date de Naissance: _____ /JOUR_____ /MOIS_____ / ANNÉE

Date de Commencement: _____ /JOUR_____ /MOIS_____ / ANNÉE

Jours Choisis: LUN MAR MER JEU VEN SAM DIM

Téléphone à la Maison: _____

Adresse à Domicile: APP _____ RUE _____

VILLE _____ CODE POSTALE _____

Nom Complet de la Mère / Tuteur: _____

Numéro de Permis de Conduire: _____

NAS: _____

Adresse à Domicile: _____

Téléphone à Domicile: _____ Cellulaire: _____

Adresse Courriel: _____

Lieu de Travail: _____

Adresse au Travail: _____

Téléphone au Travail: _____

Nom Complet du Père / Tuteur: _____

Numéro de Permis de Conduire: _____

NAS: _____

Adresse à Domicile: _____

Téléphone à Domicile: _____ Cellulaire: _____

Adresse Courriel: _____

Lieu de Travail : _____

Adresse au Travail: _____

Téléphone au Travail: _____

L'enfant Vit Avec:

Mère ___ Père ___ Les deux ___ Autre ___

FRAIS DU SERVICE DE GARDE ET FRAIS DE RETARD

La structure tarifaire de la Maison Kinder est basée sur un taux annuel et est divisée par paiements mensuels. Le taux mensuel est de 761,25 \$ par enfant, par mois, pour cinq jours choisis de garde par semaine. Ces cinq jours choisis ne peuvent pas être modifiés en cours d'année sans l'accord de la Maison Kinder. Il s'agit d'un taux fixe et il demeure le même indépendamment de la présence de l'enfant ou des heures utilisées. Les frais doivent donc être payés au cours de toutes les absences. Une fois une espace est confirmée, elle est payable que l'enfant fréquente ou non le centre de garde puisque la Maison Kinder fonctionne sur une base forfaitaire. Lorsque vous signez un contrat, vous contractez une place et non pas des heures à être utilisées. Cela signifie que vous devez payer pour l'espace / horaire que vous réservez, que l'enfant soit ici ou non. Cela inclut les absences pour vacances, maladies, jours de neige, panne de courant ou tout autre raison.

Les paiements sont faits à l'avance et sont exigibles en totalité le 1er de chaque mois. Nous acceptons l'argent comptant, les chèques, les transferts électroniques de fonds (TEF), les mandats ou les chèques postdatés (à l'ordre de Maison Kinder). Il y a un frais de 35 \$ pour les chèques retournés comme NSF. Si plus de deux chèques sont retournés impayés, seuls les paiements comptants seront acceptés par la suite. Les enfants ne peuvent fréquenter le centre de services de garde à moins que le paiement intégral ait été versé. **IL N'Y A ABSOLUMENT AUCUNE EXCEPTION A CETTE REGLE.** Un paiement partiel n'est pas acceptable. Maison Kinder se réserve le droit d'annuler si les paiements ne sont pas effectués à temps et en totalité. La place de l'enfant sera perdue automatiquement après une semaine de non-paiement. Les parents sont responsables de payer tous les retards de paiements. Les parents doivent également payer pour les quatre semaines nécessaires de préavis écrit avant de retirer l'enfant du service de garde, que l'enfant soit présent ou ait déjà quitté. Les parents seront responsables de tous les frais de recouvrement.

AVIS DE CESSATION

Nous exigeons un préavis écrit de quatre semaines afin de retirer votre enfant du service de garde. Veuillez noter que vous devez nous aviser par écrit et non par email. Le paiement est exigé pour ces quatre semaines, même si l'enfant ne fréquente plus le centre. Maison Kinder se réserve le droit de résilier le présent contrat pour n'importe quelle raison. Quatre semaines de préavis seront accordées dans des circonstances habituelles. Cependant, nous nous réservons le droit de résilier les services de garde immédiatement dans certaines circonstances (par exemple un enfant qui est une menace pour les autres, un non-paiement, le manque de coopération des parents, etc.).

HEURES

Le centre de services de garde est ouvert de 7h00 à 18h00 du lundi au dimanche pour la garde à temps plein ou à temps partiel de jour. Vous pouvez utiliser une partie ou tous les jours choisis et payés. Vous avez jusqu'à 18h00 pour venir chercher votre enfant. Nous fournissons aux parents une période de grâce de 10 minutes. Par la suite, il y a des frais de retard de 10 \$ par tranche de 15 minutes. Veuillez noter que les frais de retard s'applique même en cas de mauvais temps ou de congestion routière ou pour tout autre raison.

PRÉSENCE

S'il vous plaît appelez et laissez-nous savoir avant 9h00 le matin si votre enfant va être en retard ou absent pour la journée. Cela nous permet de savoir combien d'enfants vont manger, participer aux activités, etc.

DÉPART DES ENFANTS

Quand une personne autre que le parent, le tuteur ou un autre adulte autorisé est invité à venir chercher un enfant au service de garde, la procédure suivante doit être suivie:

- 1 - La directrice / éducatrice doit être prévenue à l'avance et doit recevoir le nom de la personne qui viendra chercher l'enfant.
- 2 - La personne venant chercher l'enfant doit fournir une pièce d'identité avec photo pour pouvoir repartir avec l'enfant.

MALADIE & URGENCE

S'il vous plaît ne pas envoyer votre enfant au service de garde s'il montre des signes de:

- Fièvre (supérieure à 38,5)
- Diarrhée
- Infection de la gorge
- Maux de ventre
- Mal d'oreille
- Ganglions
- Éruptions cutanées
- Mucus nasale incontrôlable
- Vomissements
- Yeux rouges avec infections
- Poux ou lentes

Si un enfant présente un de ces signes au centre, les parents seront contactés et invités à venir chercher leur enfant. Aucun médicament ne sera administré avant que les parents soient venu chercher l'enfant.

Un enfant ne peut pas revenir au service de garde jusqu'à ce que sa température ait été normale pendant 24 heures (sans prise de médication) et que sa condition générale se soit rétablie pendant une période d'au moins 24 heures. L'enfant doit être exempt de tout symptôme et ne plus être contagieux. L'enfant doit également être suffisamment bien pour *participer activement* aux activités tout au long de la journée, y compris aller à l'extérieur. En cas de maladie grave ou inexplicable, un certificat médical d'un médecin pourrait être nécessaire avant que l'enfant puisse être réadmis au service de garde.

En cas d'urgence, les parents (ou, à défaut, la personne à contacter en cas d'urgence) seront contactés immédiatement. Si nécessaire, l'enfant sera transporté à l'hôpital et le service de garde agira au nom de ses parents jusqu'à ce que les parents arrivent.

MEDICATION

Maison Kinder peut administrer des médicaments sans ordonnance (par exemple acétaminophène) avec le consentement écrit des parents indiquant clairement la dose. Le médicament doit être dans son emballage d'origine. Si votre enfant prend des antibiotiques, il est obligatoire pour les parents / tuteurs de remplir le formulaire de consentement nécessaire accordant la permission à la Maison Kinder d'administrer le médicament à votre enfant. Les médicaments doivent être amenés au centre dans leurs emballages d'origine. La dose appropriée doit être clairement inscrite sur l'étiquette pharmaceutique.

Les enfants qui ont des allergies nécessitant un PEN EPI sont tenus de maintenir leurs EPI PEN sur eux en tout temps. Nous vous recommandons de mettre le PEN PEV dans une poche qui est attaché autour de la taille de l'enfant. Un deuxième PEN EPI doit être laissé à la directrice / éducatrice clairement étiqueté avec le nom de votre enfant.

CONTRÔLE DES INFECTIONS

Les employés de la Maison Kinder ainsi que tous les enfants pratiquent de bonnes habitudes de lavage des mains. Le lavage des mains est obligatoire après l'utilisation de la salle de bain ainsi qu'avant et après la manipulation des aliments. Des serviettes de papier et du savon liquide sont accessibles dans la salle de bain.

SERVICE ALIMENTAIRE

Un repas sain et nutritif et deux collations sont fournis chaque jour, sans frais pour les parents.

NOURRITURE ET FRIANDISE DE LA MAISON

Vous pouvez apporter de la nourriture saine mais les bonbons ne sont pas admis en temps régulier. Votre enfant sera toutefois autorisé à amener des friandises lors d'évènements spéciaux tels que l'Halloween, la Saint Valentin, Pâques, les anniversaires d'enfants, etc. Par contre, **AUCUNE GOMME N'EST ADMISE** au centre. Il s'agit d'un risque important d'étouffement, la gomme colle sur les tapis et le matériel, et les enfants ont parfois l'habitude de "partager" leurs gommes entre eux.

ENVIRONNEMENT SANS ARACHIDES ET SANS NOIX

Le service de garde a créé un environnement sans arachide et sans noix pour la sécurité des enfants. Nous vous demandons de soutenir ce geste et de ne pas envoyer d'arachides, de noix ou d'aliments pouvant contenir quelques traces d'arachides et de noix avec votre enfant.

QUOI APPORTER

- Couches / Lingettes / Crème de couche
- Biberon
- Tasse munie d'un couvercle et d'un bec verseur
- Tablier (ou une chemise à papa!)
- Couverture
- Chapeau de soleil
- Vêtements de rechange*
- Chaussures d'intérieur et d'extérieur

*Chaque enfant doit apporter un sac Ziploc clair qui contient un ensemble complet de vêtements de rechange, y compris: pantalon, T-shirt, chandail, chaussettes et sous-vêtements. Chaque article, y compris le sac, doit être clairement étiqueté avec le nom complet de l'enfant.

ARTICLES QUI DOIVENT DEMEURER DANS LE CENTRE

Chaque enfant doit laisser ces articles au service de garde:

- Couches, lingettes et crème de couche
- Tasse munie d'un couvercle et d'un bec verseur
- Tablier
- Vêtements de rechange
- Chaussures d'intérieur

VETEMENTS

Les enfants doivent porter des vêtements confortables au service de garde. Les chaussures et les bottes doivent être facile à manipuler pour votre enfant. Les enfants doivent porter des chaussures avec bandes velcro. Les lacets ne sont pas autorisés. Pour les vêtements d'hiver, des mitaines attachées avec des agrafes ou par une ficelle sont fortement recommandées. Veuillez vous assurer que tous les vêtements et les bottes soient ÉTIQUETÉS. Gardez à l'esprit que vos petits-enfants ne reconnaissent pas toujours leurs propres biens. Maison Kinder n'est pas responsable des objets perdus.

SAC D'ECOLE

Les enfant doivent apporter un sac d'école à tous les jours. Votre enfant doit être capable d'ouvrir et de fermer le sac d'école de manière autonome. Veuillez vous assurer que le sac est assez grand pour contenir le matériel du service de garde ainsi que l'agenda du centre.

JOUETS

Les enfants sont libres d'apporter un jouet au service de garde s'ils le souhaitent. Cependant, si le jouet est délicat ou de grande valeur sentimentale, s'il vous plaît ne pas l'amener au centre. Les jouets personnels peuvent se briser ou se casser et nous ne pouvons pas être tenus responsables d'un tel événement. Les enfants sont encadrés de manière constante, mais les accidents se produisent et les jouets cassent. Les enfants apportent des jouets à leurs propres risques. Les livres et les couvertures sont toujours les bienvenus.

CREME SOLAIRE

S'il vous plaît appliquez de la crème solaire à votre enfant avant d'arriver au centre. Les enfants vont à l'extérieur une fois le matin et n'auront pas besoin de réappliquer de la crème solaire plus tard au cours de la journée.

SIESTE

La période de la sieste est après le diner. TOUS les enfants sont tenus de respecter ce «temps de repos». Nous reconnaissons que certains enfants d'âge préscolaire ne seront pas à l'aise pour faire la sieste et nous les respectons. Les enfants sont encouragés mais jamais forcés à faire la sieste. Des activités tranquilles telles que la lecture ou des casse-têtes sont prévus pour les enfants qui ne font pas de sieste et de la musique apaisante est jouée tout au long de cette période de temps pour aider les enfants à se détendre et se sentir à l'aise avec la période de repos.

PARTY D'ANNIVERSAIRE

Si vous souhaitez que votre enfant célèbre son anniversaire dans notre centre de service de garde, s'il vous plaît avisez-en nous à l'avance. Nous accueillons les gâteaux d'anniversaire pour l'occasion ainsi que les napkins, les assiettes en cartons et les ustensiles en plastique. Quant aux fêtes d'anniversaire tenues à l'extérieur du centre de service de garde, les cartes d'anniversaire et les invitations ne peuvent être distribuées au centre que si le groupe entier est invité.

EVALUATION DES ENFANTS

Les progrès des enfants sont enregistrés sur une base continue à travers l'observation des éducatrices afin d'avoir une image juste de la progression de l'enfant. L'information sera retransmise aux parents sous la forme de rapports deux fois par année.

COMPORTEMENT DES ENFANTS

Les enfants doivent être responsable de ce qu'ils disent et font, être poli et respectueux avec les autres personnes, écouter les instructions, ne pas frapper, pousser, ou utiliser un mauvais langage, ne pas dire ou faire toute action qui est nuisible ou préjudiciable aux autres, traiter les gens comme ils aimeraient être traités, tenter de résoudre des problèmes par eux-mêmes, prendre soin des jouets, des jeux et du matériel du centre, et prendre soin des jouets et des jeux des autres.

DISCIPLINE

À la Maison Kinder, nous croyons à la discipline, pas aux punitions. Nous pensons qu'il est très important qu'un enfant ne se fasse pas simplement dire "non" mais qu'il comprenne ce qu'il a fait, pourquoi que son action est mal ou blessante, et discuter de ce que nous pouvons faire à la place la prochaine fois. Dans certains cas, un temps d'arrêt sera nécessaire. Cela se fait sur une chaise et avec une supervision directe.

MAUVAISES CONDUITES ET TERMINAISON

Tout manque de respect envers les autres enfants, le personnel, ou les items du centre ne seront tolérés. Si un enfant est à plusieurs reprises perturbateur et irrespectueux, un avis écrit sera remis aux parents et devra être signé et retourné au service de garde. Après deux avis écrits, la prochaine mauvaise conduite peut mettre fin au service de garde et entraîner la résiliation du contrat.

DOMMAGES

Maison Kinder comprend que des petites réparations et des accidents peuvent se produire avec le matériel de l'établissement. Cependant, les parents / tuteurs seront tenus financièrement responsables des dommages qui ne peuvent être classés comme accident ou usure normale (comme briser délibérément des jouets, faire des trous dans les murs, briser des meubles etc.).

AVIS

Si vous avez un changement dans vos renseignements personnels (par exemple, adresse, numéro de téléphone, entente sur qui vient chercher les enfants etc.), veuillez en aviser immédiatement le centre par écrit.

CONFIDENTIALITE

Vous pouvez être assuré de notre totale discrétion et confidentialité en ce qui concerne vos renseignements personnels et les progrès de votre enfant.

J'AI LU ET J'ACCEPTÉ LES POLITIQUES ET PROCÉDURES DE LA MAISON KINDER. ILS FONT PARTIE DE MON CONTRAT. JE COMPRENDS QUE CE CONTRAT PEUT ÊTRE REVU ET REVISÉ SI NÉCESSAIRE ET QUE JE SERAI INFORMÉ PAR ÉCRIT DE TOUTES RÉVISIONS / MODIFICATIONS AU MOINS 30 JOURS AVANT TOUTES MODIFICATIONS / RÉVISIONS AU PRÉSENT ACCORD.

(Parent / Tuteur) _____ Date _____
Signature